

COMITÉ DE PILOTAGE - APAJH04

Le 10 février 2015 de 17h30 à 19h45 dans les locaux du siège à Château-Arnoux

Participants :

5 parents, 2 éducatrices, 1 orthophoniste, 1 AMP, 1 enseignant, 1 représentant CE, 3 administrateurs APAJH04, le président de l'APAJH05, la directrice générale et les directeurs d'établissement.

Excusés : le président de l'APAJH04

M. le vice-président de l'APAJH04 rappelle un extrait du Projet Associatif et qui prend tout son sens dans la mise en œuvre des objectifs que le prochain CPOM fixera :

« Le projet de vie recouvre tous les domaines de la vie : éducation, formation, vie professionnelle, logement, lieu de vie, parcours médical, outils d'accompagnement, appuis techniques, accessibilité, possibilité de se déplacer en veillant à la continuité des déplacements, vie sociale, loisirs, culture, et même vie personnelle, affective.....

Ce projet doit être évolutif et proposer à la personne les moyens d'accompagnement souples et diversifiés susceptibles d'apporter une compensation à son handicap.

L'outil institutionnel doit être au service de la personne (quelle soit en situation de handicap, de dépendance ou sous protection judiciaire) et doit s'adapter à ses besoins à tous les âges de la vie et dans tous les secteurs, car c'est bien à la société de s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire de viser à son inclusion. »

Nos établissements accueillent et accompagnent les jeunes qui leur sont confiés dans de bonnes conditions et conformément aux notifications de la CDAPH ; l'évaluation externe atteste de cette qualité du service rendu.

Ainsi, le projet personnalisé du jeune est établi en fonction des besoins de l'enfant mais aussi, en fonction de l'organisation institutionnelle des moyens. Or, cette organisation est-elle vraiment adaptée et peut-elle réellement répondre aux besoins et à l'évolution de l'enfant et des familles ?

L'objectif de ce Copil est de mener une réflexion pour que l'enfant et sa famille puissent bénéficier, à proximité de leur domicile, d'une réponse adaptée, souple, modulable et évolutive en fonction des besoins de compensation identifiés.

La notification de la CDAPH doit permettre de mobiliser et de combiner toutes les modalités d'accompagnement dont nous disposons à ce jour : Sessad, Semi-internat et Internat, dans une logique de dispositif territorialisé.

Les établissements, riches de leur équipe pluridisciplinaire, doivent pouvoir adapter leur accompagnement en tenant compte du projet de vie exprimé par les jeunes et leur famille, et des besoins qui évoluent tout au long de leur vie.

Par ailleurs, il existe sur le département des enfants qui ont reçu une notification de la CDAPH et qui n'ont aujourd'hui ni aide, ni accompagnement que nécessite leur situation de handicap. Les listes d'attente produites par la MDPH attestent de cette problématique qui se pose à nous tous.

Cette réflexion est primordiale dans la fluidité du parcours que l'APAJH souhaite mettre en place. Elle doit être inscrite dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui doit être signé, pour 5 ans, en juillet prochain avec l'ARS. L'APAJH04 doit innover et être force de propositions pour pouvoir négocier avec l'ARS.

Ces échéances sont proches et l'APAJH04 doit s'organiser pour faire face à ses nouveaux enjeux.

Mme la directrice générale propose que plusieurs groupes de travail soient constitués en fonction de thématiques pertinentes pour notre projet. Pour l'APAJH, chaque groupe devra être composé d'un représentant : familles, professionnels, administrateurs, directeurs de structure, représentant du personnel.

Les professionnels sont à mobiliser, ainsi que les familles par le biais des CVS et groupes d'expression. Un parent propose de mettre en place un « CVS CPOM » qui réunirait l'ensemble des CVS et groupe d'expression pour informer les familles de la réflexion en cours.

Mme la directrice générale rappelle que le compte-rendu de ce Copil doit leur être communiqué.

Il faut, ensemble, fixer les objectifs et les moyens à mettre en œuvre.

Notre travail s'inscrit donc dans une démarche de collaboration et de coopération étroites qu'il faut tenir avec les familles, les professionnels, les unités d'enseignements, les administrateurs, mais aussi avec les partenaires.

A ce stade, déjà plusieurs points émergent comme la scolarisation, la prévention, la proximité, l'inclusion en milieu ordinaire ou la communication.

L'Education Nationale souhaiterait que les Unités d'Enseignement soient présentes non plus dans nos structures mais dans les établissements scolaires.

D'ici l'été prochain, une convention cadre entre l'ARS, l'Education Nationale et l'APAJH04, doit être signée pour la mise en place d'unité d'enseignement. Une concertation est nécessaire à ce sujet.

Le directeur de l'ITEP attire l'attention sur le fait que les enfants qui arrivent à l'ITEP sont déjà déscolarisés. L'APAJH doit travailler avec les enseignants et les partenaires concernés par la situation de l'enfant pour diagnostiquer les difficultés et évaluer les besoins le plus tôt possible.

Un parent souligne le fait que ce travail doit être fait dès que les difficultés surgissent.

Le manque d'information et d'action de prévention est au cœur du problème.

Il nous faut pouvoir accompagner les enfants et les familles en lien avec nos partenaires sur chaque territoire pertinent pour ce département. A titre d'information, il est rappelé que 50% des demandes qui arrivent à la MDPH proviennent de Manosque. Il est donc urgent de pouvoir répondre à cette réalité géographique de façon adaptée. Il faut que les équipes pluridisciplinaires soient présentes en fonction du lieu d'habitation des jeunes. L'APAJH04 doit mettre à disposition des familles toute leur connaissance et expérience des territoires, notamment à partir du Sessad.

Un parent rappelle qu'un IME est un lieu de vie et qu'ensuite certains jeunes ont la possibilité d'intégrer un IM Pro. Mais à leur majorité, ils sont livrés à eux-mêmes. La fluidité du parcours est essentielle à l'intégration en milieu ordinaire. La formation pré professionnelle ne doit pas être oubliée. Il est important de continuer à travailler pour que la société soit plus inclusive.

Le travail commencé avec l'Union des Entreprises, Cap Emploi... doit se poursuivre en ce sens.

4 thèmes se dégageant naturellement de ce débat :

1. Réflexion sur les modalités de mise en œuvre des Unités d'Enseignement,
2. La formation et l'insertion professionnelle
3. La prévention
4. La territorialisation des réponses

Pour l'APAJH, le nombre de participant est fixé au maximum à 10. Les groupes de travail sont ouverts à nos partenaires.

En ce qui concerne la participation des salariés, les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de leur direction. En fonction des demandes, un arbitrage sera fait sur les participations, en réunion de directeurs. Celui-ci tiendra compte des nécessités de service avant tout, de la nécessaire transversalité souhaitée pour chaque groupe (établissements, catégories sociaux professionnelles) et de la participation du plus grand nombre à réflexion.

Les réunions auront lieu de 17h30 à 19h30, au siège de l'APAJH et sont réparties comme suit :

Groupe	Objet	Noms des participants	Date de réunion
1	La réflexion sur les modalités de mise en œuvre des Unités d'Enseignement	1 enseignant du Sessad, 1 orthophoniste de l'IME 1 parent Le chef de service des Lavandes	02/04/2015
2	La formation et l'insertion professionnelle	1 représentant CE Le directeur de l'IME et du Sessad	09/04/2015
3	La prévention	2 parents, 1 AMP de l'IME La directrice de l'EEAP Tony Lainé	24/03/2015
4	La territorialisation des réponses	1 éducatrice de l'ITEP, 1 éducatrice du Sessad Le directeur de l'ITEP	17/03/2015

Le prochain COPIL est fixé au

☞ **mardi 21 avril 2015, de 17h30 à 19h30**, au siège à Château-Arnoux.